



# La Gazette

Bulletin d'information de la Commune d'Eclaron Braucourt Sainte-Livière

<http://www.eclaron-braucourt-steliviere.fr>

## Le mot du Maire Jean-Yves Marin

Après un été perturbé, les grands travaux réalisés par le département sur la RD 384 ont nettement amélioré la circulation, mettant à nouveau Braucourt à quelques minutes d'Eclaron.

La rue Napoléon et la Place Pelletier elles aussi fonctionnelles, nos commerces tant de Braucourt que d'Eclaron sont impatients de recevoir à nouveau les touristes, toujours les bienvenus dans nos villages et au Lac du Der .

La rénovation esthétique et fonctionnelle de la mairie d'Eclaron est imminente et la sauvegarde de l'Église de Braucourt étudiée par un bureau d'architecte spécialisé.

La conjoncture nous incite à la prudence, la baisse des dotations de l'État et la réduction des emplois aidés impactent notre budget, d'autant que des contraintes nouvelles, telle la mise en accessibilité des bâtiments communaux ou l'interdiction des herbicides nous sont imposées.

C'est pourquoi si d'autres projets sont étudiés, ils se concrétiseront dès que leur financement optimal sera assuré.

L'amélioration de notre cadre et qualités de vie à Eclaron, Braucourt et Sainte Livière reste notre préoccupation quotidienne.

En cette période de fêtes, je vous présente au nom de toute notre équipe municipale, nos meilleurs vœux de santé et réussite tant personnelle que professionnelle pour la nouvelle année 2018.

*Jean-Yves Marin*

## Fête du sport, des enfants et des associations



A l'initiative des associations BOUGE TON ECOLE et ENERGIE ET HARMONIE un rassemblement est prévu le 30 juin 2018 à la maison des associations.

Cette fin d'année a vu les départs de Mesdames Hilda Diovada et Annick Jeanguemin auxquelles nous souhaitons une heureuse retraite.

Nous accueillons Madame Christelle Becker qui est venue compléter l'équipe du secrétariat de mairie et apporte toutes ses compétences.

# Travaux 2017

## Eclairage public :

La mise aux normes de notre éclairage public s'imposait par sa vétusté, et depuis 2015, de nouveaux lampadaires au sodium (couleur orangée), ainsi que de nouvelles armoires de commande ont été installées par l'entreprise MARTINI de Poissons (rue du Docteur Calmette, rue des Promenades, cour de la Mairie, etc). D'autres sont prévues avant la fin de l'année (rue de la République, rue de Verdun, rue de la Gare, rue du Clos Bernard) ainsi que des lampadaires pour l'éclairage du parking de la Maison de Romance, rue de Guise. L'éclairage de la Place Pelletier a été revu à l'occasion des travaux, et d'autres sont à l'étude.

## Bâtiments Communaux (PMR) :

La mise en accessibilité de nos bâtiments communaux est maintenant lancée. Des toilettes pour handicapés sont déjà installées au Groupe scolaire, Complexe Michel Marin, salle des fêtes, salle Lebon et d'autres sont prévues. Des travaux dans la Mairie vont bientôt voir le jour, en particulier un élévateur PMR, chemin podotactile depuis la route, place stationnement, etc.... Les passages piétons sont déjà normalisés sur la Place Pelletier et au lotissement du Pavé, et d'autres y seront également.

## Bâtiments Communaux (Travaux rénovation) :

Les travaux de rénovation de la Salle LEBON sont terminés (chauffage, isolation comble, isolation extérieur, peinture, enseigne à son nom). Ceux du logement du gardien dans la cour de la Mairie s'achèvent, et ceux du Complexe Michel Marin sont bien avancés. Pour la Maison de Romance, les travaux démarreront en début d'année.

## Signalisation :

En ce qui concerne la signalisation, de nouvelles pancartes ont été installées (Les Moramberts, Ecurie des Iris, Garage, Salon de coiffure, Pizzas, Salle Lebon, Kiné, Dentiste, Maison des Associations, la Blaise, DAB (distributeur automatique de billets), le Point I , Maison de Romance, etc. De nouveaux passages piétons ont été tracés (Place Pelletier, rue de la Gare, rue des Promenades, et d'autres sont à l'étude ,ainsi que pour les normes accessibilité.

## Voirie 2017 :

Cette année l'appel d'offre est revenu à PROFIL TP, de Troyes. Nous avons effectué deux tranches, l'une comprenant rue des vergers à Braucourt, rue des Charnats et de la Croix Blanche à Ste Livière, rue Leblanc, rue Lebon, rue du Moulin, rue des Ecuries de Guise, rue du Pré aux Champs, rue Victor Hugo à Eclaron. Pour l'autre tranche, rue du Moulin à Ste Livière, route d'Ambrières jusqu'à la limite de la Marne et la route des Moramberts. Il s'agissait pour toutes ces routes de faire des réparations diverses : (scarification, réparations localisées avec point à temps, enduit monocouche et bi couche avec gravillons, etc afin de les consolider. Quant à la rue de la Paix, elle est à l'étude (route, stationnement, trottoirs, etc) , toute nouvelle création oblige certaines normes PMR, et devrait voir le jour en 2018.

## Point I (informations) :

Le point I (informations) situé précédemment au carrefour de la rue de Verdun et de la rue Calmette, a été déplacé courant juin par nos employés qui lui ont donné une deuxième jeunesse, avant de le reposer dans la cour de la Maison de Romance, laquelle possède maintenant son parking public comportant de nombreuses places. Le panneau informations est opérationnel depuis le 1er juillet et, il est divisé en trois parties qui comprennent, un panneau avec un plan du Lac du Der, un deuxième avec un plan de Braucourt et de Ste Livière avec les horaires de Bus de la ligne Troyes-St Dizier et St Dizier-Troyes, et enfin le troisième avec un plan d'Eclaron comprenant tous les services, les commerces, les industries et artisans, les loisirs et les divers.

## Place Pelletier :

Les travaux de la Place Pelletier ont commencé en juin 2016, pour se terminer 15 mois plus tard. Plus d'un an de perturbation pour les usagers et les commerces, mais quelle réussite ! Beaucoup de choses ont changé, aussi bien pour sa disposition avec ses lampadaires, le mur dans le virage Napoléon a été refait, un passage piéton PMR a été créé sur le pont Napoléon, la suppression des grilles de la Mairie, l'éclairage de la Vierge, l'accès à l'entrée de l'église, les grilles de l'église ont été repeintes, le monument a été nettoyé, des aménagements ont été créés pour l'accès aux commerces, et bien sûr des lampadaires avec un éclairage LED.

Un parking va être aménagé derrière l'église, à côté de l'ancienne école des filles. La prochaine étape sera la Mairie, à l'intérieur comme à l'extérieur, afin que l'ensemble, avec la Place Pelletier, soit harmonieux.

*Jean Mécrin*

## **Rénovation de l'habitat**

Un programme d'intérêt général (PIG) a été mis en place par l'Agglomération. Il permet de bénéficier d'aides financières, sous certaines conditions, pour :

- Les travaux d'économie d'énergie : amélioration du système de chauffage, isolation thermique, changement de fenêtres...
  - La mise aux normes et réhabilitation des logements dégradés ;
  - L'adaptation à la perte d'autonomie et au handicap = accessibilité.

N'hésitez pas à vous renseigner **avant** d'entreprendre les travaux auprès des services de l'Agglomération qui peuvent vous accompagner dans vos démarches :

***Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise***

***Direction du développement urbain***

***12, rue de la Commune de Paris***

***52100 Saint-Dizier***

***Tél : 03.25.07.31.42***

## L'école de foot de l'Union Sportive Eclaron se porte bien.

Ce sont près de 120 jeunes de 6 à 17 ans qui sont accueillis pour pratiquer le football d'animation d'abord et ensuite en compétition.

Jusqu'à 11 ans, 50 enfants participent à des plateaux pour les plus jeunes et à des critères pour les autres ; par équipe de 4 jusqu'à 7 ans, puis 5 jusqu'à 9 ans et enfin 8 pour les 10 et 11 ans.

Cette année, les équipes se défendent bien lors de ces réunions et notamment lors du regroupement proposé par l'US Eclaron sur le stade Verpillot au mois de mai. Cette année, la deuxième édition a rassemblé 150 petits d'une vingtaine de club de la région. Cette manifestation sera reconduite en 2018.

La compétition commence à partir de 12 ans avec des classements au niveau du district départemental ou de la ligue régionale. 2 équipes sont alignées en U12/U13 (12 et 13 ans) et en U14/U15. Dans chaque catégorie, on retrouve une équipe en district et une autre en ligue. En U16/U17 l'équipe créée cette année est en tête de son championnat de district.

Les entraînements se déroulent le mercredi après-midi pour les plus jeunes et les plus âgés ont deux séances en soirée du lundi au vendredi en fonction des catégories et de la disponibilité des équipements. Ce sont 15 bénévoles qui encadrent les jeunes footballeurs.

Plus de la moitié des licenciés sont originaires des communes voisines ; c'est là la récompense du travail accompli par l'école de foot. Cela garantit un effectif satisfaisant pour maintenir un nombre d'équipe à chaque niveau.

Pour fidéliser les joueurs et les bénévoles, des actions sont menées en marge de la pratique du football. Ainsi, ces dernières années, des déplacements ont été organisés pour voir des matchs de ligue 1. En 2017, 180 personnes ont pu assister aux matchs NANCY-MARSEILLE et NANCY-MONACO. Ces réalisations ont été soutenues financièrement par les gains obtenus par les séances de ZUMBA organisées chaque lundi soir à la salle des fêtes à partir de 19h45.

Enfin, des projets sont menés dans le cadre du Projet Educatif Fédéral, du développement des nouvelles pratiques de football « Beach soccer » (sur le sable), « Futsal » (en salle) et du football féminin. Le mondial 2018 et les JO PARIS 2024 sont également des supports pour de futures animations.

*Philippe Guillaume*

## Repas des Aînés

Cette année le repas aura lieu le 13 janvier 2018 à partir de 12 heures à la salle des fêtes d'Eclaron. Un grand merci par avance à Madame Françoise Rodriguès qui organise cette manifestation.



## Lâcher de ballons du 14 juillet

La plus grande distance a été effectuée par le ballon d'Emma WAWRZYNIEC. Celui-ci a été retrouvé à SISIKON en Suisse après avoir parcouru 336 KM.

## Réglementation sur la voie publique

Fongicides, insecticides, désherbants ne peuvent plus du tout être utilisés par les services municipaux depuis le 1er janvier 2017. Une directive qui complique la tâche des agents municipaux, habitués à travailler avec ces produits depuis toujours. Il y a deux exceptions à la règle : ce sont les terrains de sport et les cimetières, endroits qui sont très difficiles à entretenir à l'heure actuelle sans produits phyto-sanitaires.

En 2020, cette interdiction d'utiliser les produits phyto-sanitaires devrait être étendue aux particuliers.

Afin de maintenir nos espaces publics propres y compris les trottoirs et caniveaux devant nos habitations, nous ne pourrons plus sans augmenter l'effectif de nos agents communaux assurer la totalité de cette tâche. A noter que l'augmentation du nombre d'agents d'entretien n'est pas envisageable sans augmentation fiscale car notre commune subit une forte diminution des dotations de l'Etat et doit déjà palier financièrement à la suppression des emplois aidés.

**Devant cette situation, nous espérons que le sens civique de chacun nous permettra de maintenir notre commune propre. Les propriétaires, locataires des habitations situées en bordure de la voie publique seront tenus de maintenir dans un parfait état de propreté les trottoirs et caniveaux devant leurs maisons. Ainsi, les riverains devront veiller au balayage, déneigement et désherbage le long de leur propriété. Le respect du domaine public passe également par l'élagage des plantations situées le long des voies communales.**

### Haies et plantations

En application de la réglementation et en particulier de l'article R 116-2 du Code de la voirie routière, les plantations ne doivent pas empiéter sur le domaine public routier ou ses dépendances (trottoir par exemple).

Nous remercions chacune et chacun de veiller au respect de cette réglementation ; si nécessaire, nous serons amenés à rappeler individuellement cette règle aux contrevenants.

*Jean-Yves Marin*



<http://www.eclaron-braucourt-steliviere.fr>

Vous trouverez sur ce site :

Le nom des élus, les comptes rendus des conseils municipaux

La liste de toutes les associations, des salles communales

La liste des artisans, commerces

les numéros de téléphone utiles : médecins, pompiers, gendarmerie.....

## Terrains à bâtir

La Commune disposera très prochainement de quelques terrains à bâtir.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter la Mairie.

## Déchetterie : heures d'ouverture (hiver)

Mardi et jeudi 14h-16h, Samedi 10h-12h et 14h-16h.

Veillez bâcher vos remorques afin de ne pas semer à tous vents lors de votre passage et organiser votre chargement de manière à faciliter les transferts.

## Pollution sonore et visuelle



Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. La Commune a mis en place des poubelles spécifiques à différents endroits du village.

En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).

Le problème de l'interdiction des déjections canines relève de la compétence de votre Mairie "responsable de la salubrité publique".

**Des sacs spécifiques sont disponibles en Mairie**

Les aboiements de chiens à caractère répétitifs, de jour comme de nuit sont aussi responsables de nuisances et deviennent vite insupportables. Il est vivement recommandé aux propriétaires d'animaux d'intervenir afin de préserver un cadre de vie calme et agréable.



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses..... ne pourront être effectués que :

**- Les jours ouvrés de 8H30 à 12H et de 13H à 19H30**

**- Les samedis de 9H à 12H et de 15H à 19H**

**- Le dimanche et jours fériés de 10H à 12H**